

Vigilance rouge canicule : la Ville de porte une attention particulière à l'ensemble des usagers du service public

En raison de l'épisode de canicule classé en vigilance rouge par la Préfecture, la Ville de Troyes met en place un ensemble de mesures pour protéger l'ensemble des usagers du service public, en accordant une vigilance toute particulière aux plus vulnérables d'entre eux.

Une nouvelle réunion de coordination est prévue avant mercredi 2 juillet 2025 pour ajuster les mesures en fonction de l'évolution des conditions météorologiques.

Rappel des consignes de vigilance :

- o Boire de l'eau, minimum 1,5L par jour
- o Mouiller son corps et le ventiler
- o Passer du temps dans un endroit frais
- o Adapter sa tenue vestimentaire
- o Maintenir son logement au frais, fermer les volets le jour
- o Donner et prendre des nouvelles de vos proches
- o Manger en quantité suffisante
- o Ne pas boire d'alcool
- o Éviter les efforts physiques

Fermeture des écoles

Par décision municipale, toutes les écoles publiques seront fermées mardi 1er juillet 2025 sur arrêté municipal. Les écoles privées restent ouvertes.

Accueil exceptionnel des enfants

Pour les familles ne disposant d'aucune solution de garde, un accueil spécifique sera mis en place mardi 1er juillet 2025 à la médiathèque Jacques Chirac (Boulevard Gambetta à Troyes), de 7h30 à 18h15, horaires habituels de l'accueil périscolaire.

Les enfants devront apporter un repas tiré du sac. La restauration scolaire pour les enfants habituellement inscrits ce jour-là sera annulée et le montant correspondant déduit de la facture.

Accueils de loisirs déplacés

Mercredi 2 juillet 2025, tous les accueils de loisirs seront délocalisés à la médiathèque Jacques-Chirac, également pour garantir un accueil dans un lieu climatisé. Les enfants doivent apporter un repas tiré du sac. Les enfants seront encadrés par du personnel habilité.

Pour les familles qui souhaitent annuler la journée d'accueil, celle-ci sera déduite de la facture.

Petite-enfance

Concernant les maisons petite enfance, les crèches adaptent leur fonctionnement, les enfants seront accueillis dans des lieux à proximité bénéficiant de pièces climatisées et à proximité de jeux d'eau. Les parents ont été personnellement informés par téléphone des modalités spécifiques mises en place.

Annulations d'événements par mesure de sécurité

- o Les fêtes d'écoles prévues les mardi et mercredi (Diderot, Jaurès, Paradis) sont annulées.
- o Les activités ados organisées par les espaces intergénérationnels Place Soëst au quartier Point du Jour, prévues mercredi 2 juillet après-midi, sont annulées.

Solidarité envers les usagers du service publics et plus particulièrement les plus vulnérables

Pour accompagner au mieux les personnes fragiles durant cet épisode de chaleurs extrêmes, les personnes inscrites sur le registre communal sont appelées quotidiennement par les agents de la Ville de Troyes et du CMAS, en cas de déclenchement de l'alerte canicule par la préfecture. En cas de non réponse, les personnes seront visitées pour s'assurer de leur bonne forme.

Le dispositif « vigilance aux personnes vulnérables » a été activé. Depuis ce matin, les équipes du Centre Municipal d'Action Social (CMAS) contactent les personnes inscrites dans le registre communal pour prendre de leurs nouvelles et s'assurer de leur bien-être.

Prenez soin de vous, de vos proches et de votre entourage en inscrivant les personnes fragiles sur le registre municipal :

https://www.ville-troyes.fr/au-quotidien/bien-vieillir/inscription-registre-des-personnes-fragiles/?fbclid=IwAR1BzeNrZU6sIhfniqKs9gnPfLyuBIYwsBaJfaSaow_Mvo_BJF4QgEdQahA

Se rafraîchir, oui... mais pas n'importe où !

Il est strictement interdit de se baigner dans les bassins, vannages et cours d'eau présentant un danger réel de noyade. La baignade dans les fontaines publiques troyennes est également formellement interdite car l'eau de celle-ci coule en circuit fermé. Les contrevenants risquent, outre une amende de 38 EUR, de se blesser (glissades car matériaux non-antidérapants) et de contracter des infections liées à la stagnation de l'eau ainsi qu'au développement de bactéries dû aux températures estivales.

Profitez des aires de jeux d'eau !

La Ville de Troyes met à disposition 7 aires de jeux d'eau réparties dans tous les quartiers, offrant ainsi aux Troyens des lieux pour se rafraîchir cet été :

- o Parc des Moulins (quartier Jules-Guesde / Sénardes)
- o Parc des Marots (quartier Marots)

- o Parc Zielona-Gora (quartier Point-du-Jour)
- o Rue de Québec (quartier Chartreux)
- o Parc des Vassaules (Cité administrative)
- o Parc des Deux-rives (quartier Marots/centre-ville)
- o Dernière installation : Aire de jeux d'eau Place de l'Âne Patoche (quartier des Sénardes)

Horaires d'ouverture :

Dès aujourd'hui et jusqu'à fin août : tous les jours de 12h à 19h30 (accessibles de 10h à 21h30 en période de forte chaleur)

Pour rappel, les enfants restent sous la responsabilité des parents et doivent être accompagnés. Les aires sont accessibles aux enfants à partir de 3 ans.

Parcs et jardins, des lieux à l'ombre pour se rafraichir :

Dans tous les quartiers, la Ville de Troyes offre des lieux naturels de détente avec une coloration sportive, historique, ou culturelle pour se ressourcer et s'amuser. Ces parcs et jardins sont ouverts à différents horaires à retrouver sur www.ville-troyes.fr

Les parcs et jardins de la Ville de Troyes :

- o Jardin Juvénal-des-Ursins - ruelle des Chats
- o Jardin de la Vallée-Suisse - boulevard Gambetta
- o Jardin du Rocher - boulevard Gambetta
- o Jardin de Chevreuse - boulevard Carnot
- o Jardin du Beffroi - boulevard Carnot
- o Jardin du Préau - place du Préau
- o Jardin des Innocents - rue de la Madeleine
- o Square de la Cité des Amis - quai de l'Abattoir et rue Célestin-Philbois
- o Square Charles-Tanret - place Jean-de-Mauroy et rue Delarothière
- o Square Paul-Feller - rue Viardin
- o Jardin des Hauts-Clos - avenue Anatole-France
- o Parc Henri-Terré - rue Raymond-Burgard
- o Square Saint-Bruno - avenue Edouard-Herriot
- o Parc des Moulins - rue des Bas-Trévois, rue des Ponts, rue de la Providence, rue Guillaume-Le-Bé
- o Parc des Vassaules - rues Etienne-Pedron et Grégoire-Pierre-Herluison
- o Square Chomedey - avenue Chomedey
- o Parc des Deux-Rives - avenue Pasteur
- o Parc de Songis - rue de la Paix
- o Parc La Fontaine - rue de Jousselin / rue de Gournay
- o Parc des Marots - place Danièle-Cousu

Les autres lieux rafraichis :

- o Églises
- o Cinéma
- o Médiathèque
- o Supermarchés
- o Les piscines municipales **seront gratuites pour les Troyens mardi 1er et mercredi 2 juillet 2025** (Lucien Zins et Chartreux). Les horaires seront à retrouver sur le site : <https://www.sports-troyes.fr/>

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr